PRÉFET
DE LA VENDÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination du pilotage, de l'appui territorial et de l'environnement

Bureau de l'environnement
Secrétariat de la CDNPS
Dossier suivi par : Sophie DORÉ
Tél. : 02 51 36 71 63
Mail : pref-cdnps@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 25 AOUT 2026

Le préfet de la Vendée

à

Monsieur le Maire
des Sables d'Olonne

OBJET : Dossier n° 767 relatif au projet de renaturation du site du Puits d'Enfer
PA n° 085-194-26-00003

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), réunie le jeudi 20 août 2026 dans sa formation dite des « Sites et Paysages », a examiné, au titre des dispositions de l'article R.121-5 du code de l'urbanisme, le projet relatif à la renaturation des sites du Puits d'Enfer et de l'ancien circuit des dunes du Puits d'Enfer sur le territoire de votre commune.

Conformément aux dispositions de l'article R. 341-16 du Code de l'environnement, la CDNPS « concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ».

Dans ce cadre, la CDNPS a rendu un avis **favorable** à ce projet assorti d'une recommandation visant à intégrer, dans la réalisation, la prise en compte du risque de feu de forêt et à prévoir les modalités de sa mise en oeuvre dans le temps pour la partie forestière du site.

Bien à vous,

P/Le préfet,
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne

Jean-Pierre BALCOU

Copie : Conservatoire du littoral